



**CHARTRE AMBASSADEUR
DE LA MARQUE DE TERRITOIRE
« Expérience by CARNAC »**

La marque Experience By Carnac est un nouvel outil de communication, coordonné et piloté par la Ville et l'Office de Tourisme de Carnac. Elle est constituée d'un bloc-marque et d'un univers visuel, sémantique et graphique. Elle est déposée à l'INPI, avec son bloc-marque associé et ses déclinaisons en langue française ainsi que ses versions en couleurs. La marque « Expérience By CARNAC » et les outils qui la constituent sont ouverts à tous les acteurs carnacois : citoyens, responsables associatifs, établissements scolaires, socio-professionnels etc.

IMPORTANT:

L'adhésion à la marque suppose une acceptation préalable par les Ambassadeurs des principes et engagements suivants.

L'Ambassadeur s'engage, en signant cette charte à :

Article 1 :

- PARTAGER L'ESPRIT DE LA MARQUE « Expérience by CARNAC »

- ~ en traduisant le plus souvent possible dans ses actions et sa communication la mise en avant la vision de la marque (Carnac est une expérience à vivre dans toutes ses dimensions : loisirs, travail, vie sociale, vacances... Plus qu'un moment ou un séjour, Carnac est une expérience unique, ouverte sur le monde et qui enrichit) ;
 - ~ en traduisant concrètement (insertion du logotype, utilisation des slogans etc sur ses supports print ou web).
- cf voir exemples visuels du Guide d'utilisation de la marque.

Article 2 :

- RESPECTER LES PRECONISATIONS GRAPHIQUES DU CODE DE MARQUE (règles de placement du bloc marque et de non altération des éléments graphiques, en cas d'utilisation : ni enrichissement, ni modification, ni changement de couleur des éléments fournis.)

Article 3 :

-SE CONFORMER AUX RÈGLES D'UTILISATION DE LA MARQUE en fonction de l'action menée ou du support de communication utilisé

- En tant qu'Ambassadeur de la marque, je m'interdis une utilisation :
- ~ illicite de la marque « Expérience By CARNAC » : je m'interdis de céder les droits d'utilisation à un tiers ;
 - ~ devenue incompatible avec les règles et la vision initialement acceptées ;
 - ~ contraire aux bonnes moeurs et à l'ordre moral ;
 - ~ sur des produits dérivés (sauf dérogation soumise à approbation des propriétaires de la marque).

Ces règles sont édictées afin de protéger l'ensemble des utilisateurs de la marque du mauvais usage qui pourrait en être fait par certains.

Le comité de la marque se réserve la possibilité de retirer l'autorisation d'utilisation en cas de constatation de non respect des clauses de cette charte.

Je soussignée, _____ habitant(e) _____ certifie respecter les engagements cités au présent document.

Signature :